

## Questions au Feuilleton

[Texte]

## LA PÊCHE DU HOMARD EN HAUTE MER

## Question n° 136—M. Crouse:

1. Quelles sont les sociétés canadiennes titulaires d'un permis de pêche du homard pélagien et combien de casiers chacune d'entre elles peut-elle utiliser annuellement à cette fin?

2. Lorsqu'on a trouvé des casiers de homard au cours du printemps 1977 à l'intérieur de la limite des 50 milles, soit en violation du règlement sur la pêche du homard, à quelles sociétés appartenaient-ils?

3. Le ministre des Pêches a-t-il décidé de déplacer ces casiers à l'extérieur de la limite des 50 milles au lieu de les détruire et, dans l'affirmative, les casiers ont-ils été mis en vente ou ont-ils été rendus à leur propriétaire initial?

4. Les homards trouvés dans les casiers ont-ils été vendus et les recettes ont-elles été réparties entre les pêcheurs côtiers et, dans la négative, les homards ont-ils été a) rejetés à la mer, b) conservés par le propriétaire des casiers illégalement disposés?

**L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement):** 1. Les sociétés canadiennes suivantes sont autorisées à pêcher le homard en haute mer: a) Sable Fish Packers Ltd., b) Port La Tour Fisheries Ltd., c) Armdale Fisheries Ltd., d) Donna Rae Ltd., e) C. W. MacLeod Fisheries Ltd. Chaque permis donne le droit de mouiller mille casiers durant une saison de neuf mois.

2. Au moment de l'incident, il n'était pas obligatoire de marquer les bouées et les casiers aux fins d'identification; il n'a donc pas été possible de déterminer à qui ils appartenaient.

3. Les casiers ont été remis en place à l'extérieur de la limite de 50 milles sous la direction d'agents des pêches. Ils n'ont ni été mis en vente, ni rendus à leur propriétaire, car il n'a pas été possible de prouver à qui ils appartenaient. Les casiers ont été vidés et remis en place à l'extérieur de la limite de 50 milles.

4. Les homards trouvés dans les casiers ont été rejetés à la mer dans la zone où ils avaient été capturés, sous la surveillance de deux agents des pêches.

## LES SOMMES ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS D'AUTOCHTONES DE TERRE-NEUVE

## Question n° 1090—M. Marshall:

Sur les 8.4 millions de dollars alloués par le Secrétariat d'État au bénéfice des associations d'autochtones, quelle somme Terre-Neuve a-t-elle reçue?

**L'hon. John Roberts (secrétaire d'État):** En ce qui a trait au secrétariat d'État. Le secrétariat d'État a versé les sommes suivantes aux associations autochtones de Terre-Neuve Indian and Metis Association of Newfoundland/Labrador \$215,-176.24; Labrador Inuit Association \$131,290.00; Cartwright Interim Committee \$10,473.00; Total \$356,939.24.

## Messieurs

Collenette	Horner	Olivier
Comtois	Isabelle	Ouellet
Corbin	Jamieson	Parent
Corriveau	Kaplan	Pearsall
Cullen	Lajoie	Penner
Cyr	Lalonde	Philbrook
Daudlin	Lamontagne	Pinard
De Bané	Landers	Poulin
Demers	Langlois	Prud'homme
Dionne	Lapointe	Railton
(Northumberland- Miramichi)	Leblanc	Raines
Douglas	(Laurier)	Richardson
(Bruce-Grey)	Lefebvre	Roberts
Duclos	Lessard	Robinson
Ethier	Loiselle	Roy
Fleming	(Chambly)	(Timmins)
Foster	Lumley	Roy
Francis	MacDonald	(Laval)
Gauthier	(Cardigan)	Sauvé (M <sup>me</sup> )
(Ottawa-Vanier)	MacEachen	Savard
Gillespie	MacFarlane	Sharp
Goodale	MacGuigan	Smith
Goyer	Maine	(Saint-Jean)
Guay	Marceau	Stollery
(Saint-Boniface)	Marchand	Tessier
Haidasz	Martin	Trudeau
Harquail	Mclsaac	Trudel
Herbert	McRae	Turner
Holt (M <sup>me</sup> )	Milne	Whelan
Hopkins	Nicholson (M <sup>lle</sup> )	Wood
	O'Connell	Young—98.

● (1542)

[Traduction]

**M. l'Orateur:** Je déclare la motion rejetée.

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

[Français]

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le président, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 136, 1090, 1169, 1239, 1271, 1292, 1305 et 1316.

Je demande, monsieur le président, que les autres questions soient réservées.